



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Officines

Question écrite n° 7983

Texte de la question

M. Jean-Louis Masson attire l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur le fait qu'en réponse à sa question no 1346, il lui a indiqué qu'il y avait 4 170 habitants par pharmacie dans l'arrondissement de Metz-Campagne. Or, selon une réponse à une question écrite du 14 mai 1990 (no 28425), il apparaît qu'en 1982 les 39 pharmacies de Metz-Campagne correspondaient à un ratio de une pour 5 000 habitants. Il souhaiterait donc qu'il lui indique s'il n'y a pas une erreur dans sa réponse no 1346 ou du moins qu'il lui explique pourquoi le ratio a diminué si brutalement.

Texte de la réponse

Le nombre d'habitants par officine dans l'arrondissement de Metz-Campagne au 31 décembre 1992 n'était pas de 4 170 habitants, comme il a été imprimé par erreur au Journal officiel de l'Assemblée nationale du 1er novembre 1993, mais de 4 698. Le tableau ci-dessous récapitule, pour ce canton, l'évolution du nombre des licences d'officines existantes entre 1975 et le 1er décembre 1993. Arrondissement de Metz-Campagne (Voir tableau dans J.O. correspondant)

Données clés

Auteur : [M. Masson Jean-Louis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7983

Rubrique : Pharmacie

Ministère interrogé : affaires sociales, santé et ville

Ministère attributaire : affaires sociales, santé et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 15 novembre 1993, page 4005

Réponse publiée le : 17 janvier 1994, page 281